

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le cinq juin

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 30 Mai 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Marie DARNER, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE, Marina PICORNELL

Absents excusés : Mme Claude CAMPS ayant donné procuration à Mme Vanessa ALBERICH, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE, Mme Dominique TEXTORIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2024/04/10 - Convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2024 avec Perpignan Méditerranée Métropole

Vu la compétence en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire de PMM

Considérant que dans le souci constant de favoriser le rayonnement communautaire, PMM) consacre une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, évènementiels ou protocolaires mettant en valeur le territoire et la richesse de ses offres.

Considérant que PMM s'associe aux communes membres pour des manifestations et actions de marketing territorial conjointes dont elle a détecté qu'elles représentent une dynamique de territoire participant au rayonnement communautaire et à la diffusion de l'attractivité du territoire.

Considérant que la commune souhaite intégrer sa manifestation « Fête de l'escargot – édition 2024 » au sein de cette action de Marketing Territorial et demande à ce titre à PMM une subvention de 5 000€.

Considérant le projet de convention présenté ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2024 avec Perpignan Méditerranée Métropole ;
- **D'AUTORISER** la signature de ladite convention présentée ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.

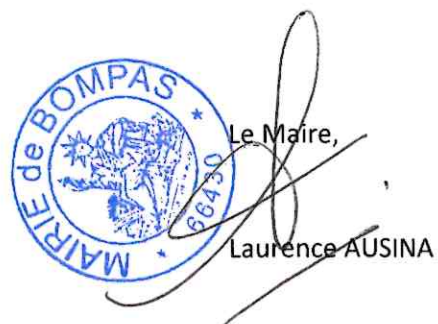
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 07 Juin 2024

PUBLIÉ LE... 11 JUIN 2024


Le Maire,
Laurence AUSINA